

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2021 - 5 - 09

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le **08 JUL. 2021**

ID : 085-200023778-20210707-DL2021_5_09A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Vincent PIPAUD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n°1 au marché public
2021-040, lot 2 Fourniture et pose d'abris et de
supports de vélos à assistance électrique**

La Communauté de Communes a conclu avec Abri Plus Equipement le 15 avril 2021 un accord cadre à bons de commande de Fourniture et pose d'abris et de supports de vélos à assistance électrique d'une durée de 12 mois ayant pour seuil minimum 10 000 € HT et pour seuil maximum 100 000 € HT.

Suite au constat que certains lieux envisagés pour la pose nécessitent des abris avec des dimensions différentes de celles prévues initialement au Bordereau des Prix Unitaires, il est nécessaire de prévoir des prix supplémentaires permettant de commander des abris aux nouvelles dimensions au marché 2021-040 selon le détail suivant :

Numéro de prix	Prestations	Cout Unitaire HT
AVT1-1.0	Fourniture et pose d'un abri vélos en bois non traité 3,60m x 2,50m, dimension pour 6 vélos, soit 3 arceaux (1 VAE et 2 classiques), sans support vélos. Ils seront commandés de façon distincte. Caractéristiques : l'ossature de l'abri sera en bois non traité (durable). La toiture est constituée de panneaux photovoltaïques, un éclairage par détection automatique, une autonomie avec batteries de stockage solaires, le branchement des supports VAE à l'abri. Le tout sera fixé au sol par chevilles chimiques. L'abri sera posé sur différents types de sol. Ce prix s'applique à l'unité, il rémunère selon le type de sol : - l'amenée et le repliement du matériel - le carottage (si nécessaire) - la fourniture de l'abri vélos - le scellement de l'abri vélos dans massif béton, ou fondation existante (grave ciment ou autre) - la visserie - l'évacuation des déblais en décharge. - la remise en état du sol et accotement - toute sujétion de matériel et de main d'œuvre	10 785,00 €
AVT1-1.1	La pose de l'abri à vélos : sur enrobé ou dalle béton	800,00 €
AVT1-1.2	Parois de fond et/ou parois latérales en bois non traité – prix pour l'ensemble des parois	950,00 €
AVT1-1.3	2 couleurs différentes par abris	190,00 €
AVT1-2.0	Fourniture et pose d'un abri vélos en bois non traité 7,10m x 2,50m, dimension pour 12 vélos, soit 6 arceaux (1 VAE et 5 classiques), sans support vélos. Ils seront commandés de façon distincte. Caractéristiques : l'ossature de l'abri sera en bois non traité (durable). La toiture est constituée de panneaux photovoltaïques, un éclairage par détection automatique, une autonomie avec batteries de stockage solaires, le branchement des supports VAE à l'abri. Le tout sera fixé au sol par chevilles chimiques. L'abri sera posé sur différents types de sol. Ce prix s'applique à l'unité, il rémunère selon le type de sol : - l'amenée et le repliement du matériel - le carottage (si nécessaire) - la fourniture de l'abri vélos - le scellement de l'abri vélos dans massif béton, ou fondation existante (grave ciment ou autre) - la visserie - l'évacuation des déblais en décharge. - la remise en état du sol et accotement - toute sujétion de matériel et de main d'œuvre	12 865,00 €
AVT1-2.1	La pose de l'abri à vélos : sur enrobé ou dalle béton	1 000,00
AVT1-2.2	Parois de fond et/ou parois latérales en bois non traité – prix pour l'ensemble des parois	1 256,00
AVT1-2.3	2 couleurs différentes par abri	190,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la passation d'un avenant n°1 sans incidence financière ayant pour objet l'ajout au Bordereau des Prix Unitaires des prix présentés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,
Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2194-1, R2194-7 et R2194-8,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-01-09 en date du 18 février 2021 autorisant la constitution d'un groupement de commande et le lancement d'une consultation relative à la fourniture et la pose de supports et d'abris de vélo sécurisés,
Vu la décision prise par la Commission d'Appel d'Offre du 06 avril 2021 attribuant l'accord-cadre de fourniture, livraison, et pose de mobilier urbain de supports et d'abris vélos sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie à ABRI PLUS,
Vu le marché conclu,
Vu les crédits inscrits au BP 2021,
Vu le projet d'avenant n°1 au marché 2021-040,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché public n°2021-040 fourniture, livraison, et pose de mobilier urbain de supports et d'abris vélos sur le territoire de la Communauté de communes du pays de saint gilles croix de vie - lot n°2 Fourniture et pose d'abris et de supports de vélos à assistance électrique sans incidence financière.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 juillet 2021

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 JUL. 2021
- de l'affichage le : 08 JUL. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 08 JUL. 2021

Le Président,



François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.